

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 24 mai 2018

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Groot**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Excusés : **Roberto Galluccio**, **Michèle Laemont**, conseillers ;

Absent : **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*Le conseiller **Steve Goeman** est présent à partir du point 9.*

*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 21.*

*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 21.*

*Le conseiller **Thierry Mombeek** quitte la séance à partir du point 21.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Cinq points sont ajoutés en urgence :

- NGBS : attribution d'un mi-temps à charge du budget de fonctionnement 2018-2019
- FGBS : attribution d'un temps plein à charge du budget de fonctionnement 2018-2019

Ces points sont portés à l'ordre du jour et seront traités aux points 18 et 19.

- Décret de l'administration locale – directeur financier – appel aux fonctionnaires en service
- Décret de l'administration locale – directeur général – appel aux fonctionnaires en service
- Décret de l'administration locale – directeur général (emploi statutaire) – déclaration de vacance par recrutement

Ces points seront traités à huis clos aux points 20, 21 et 22.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 26/04/2018. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Eugène Verbist).
2. Règlement de rétribution de la contribution pour les repas scolaires. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

3. Règlement de rétribution de la contribution pour le transport des écoliers. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Panneaux d'affichage électoraux. Ce point est approuvé par 16 voix pour, 2 contre (Monique Van der Straeten et Marc De Groot) et 3 abstentions (Koen Weemaes, Monique Froment et Veerle Haemers).
5. Fin de l'accord SAC – Province sur les sanctions administratives communales 1-3 et transfert des SAC 1-3 vers Haviland, nomination d'un fonctionnaire sanctionnateur. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. NGBS : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. FGBS : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Académie : règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Intercommunale Haviland IgSv : assemblée générale statutaire ordinaire du 20/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Intradura : assemblée générale statutaire ordinaire du 27/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. I.W.V.B. en liquidation : assemblée générale annuelle du 14/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Sibelgas : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. IBE : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. IBG : assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Farys : assemblée générale annuelle du 20/06/2018 de l'association prestataire de services TMVS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Farys : assemblée générale annuelle du 22/06/2018 de l'association chargée de mission TMVW. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Havicrem IGV : assemblée générale du 27/06/2018. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltincx et Roger Mertens).
18. NGBS : attribution d'un mi-temps à charge du budget de fonctionnement 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. FGBS : attribution d'un temps plein à charge du budget de fonctionnement 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Eugène Verbist

* Indique que le sentier piétonnier qui longe le terrain vague séparant l'Alboom de la rue Is. Meyskens est souvent jonché de canettes, de déchets et de déjections canines. Il demande si l'on pourrait envisager d'infliger des SAC.

Le bourgmestre répond que le problème est connu, mais qu'il est difficile d'identifier les auteurs. Le problème sera une nouvelle fois signalé au service Sécurité intégrale.

* Explique que selon le Conseil d'État, chacun peut faire enregistrer sa préférence linguistique au Registre national et que ce choix reste alors valable pour une période de quatre ans. Farys offre aux habitants de Wemmel la possibilité de faire part de leur préférence linguistique, mais ce choix ne reste valable que pendant trois ans. Il demande de proposer à Farys d'adapter cette

durée. Il demande aussi à recevoir en français le courrier original de Farys, qui était rédigé en néerlandais.

Le bourgmestre répond que ce point sera soumis à Farys.

Didier Noltincx

* L'initiative « Jour du Marché » sera organisée le 3 juin. Une surprise est prévue pour tout le monde. Il s'enquiert du coût de ce projet. Il demande aussi si la participation des membres du Collège et du Conseil communal est légale étant donné que c'est l'année des élections.

Le bourgmestre répond que le coût est minime vu que la plupart des dépenses sont sponsorisées par les marchands forains.

Étant donné que la période de réserve n'a pas encore débuté, la participation de politiques ne pose aucun problème. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cette initiative est organisée : il s'agit de la cinquième édition.

Le président demande à tous les politiques qui seront présents lors de l'événement d'observer une certaine neutralité.

* Indique que la commune va engager un gardien de la paix. Tous les documents sont disponibles en français et en néerlandais sur le site Internet. En revanche, le dossier d'information est uniquement consultable en néerlandais. La secrétaire communale répond que c'est logique étant donné que les épreuves de sélection se déroulent entièrement en néerlandais.

* Demande à combien s'élève le soutien financier et logistique accordé aux mouvements de jeunesse. Ces données seront recherchées.

Roger Mertens

Se demande quand le monticule de terre qui se trouve devant la maison communale va être évacué. Le bourgmestre répond que cela a déjà été demandé à plusieurs reprises. À présent que la terre a été épurée et que l'entrepreneur a trouvé un acheteur, le monticule sera évacué dans les prochains jours.

Koen Weemaes

Signale que le ministre de la Mobilité François Bellot a introduit une proposition visant à redessiner les routes de survol de la périphérie bruxelloise. Selon cette proposition, 2.000 avions supplémentaires survoleraient la périphérie est au décollage. Il demande si le Collège est au courant.

Le bourgmestre répond que ce point a été abordé au sein de la Platform Luchthavenregio Vlaams-Brabant, constituée des bourgmestres et de représentants de la province. Un communiqué de presse a déjà été publié en réaction à cette proposition.

SÉANCE À HUIS CLOS

20. Décret de l'administration locale – directeur financier – appel aux fonctionnaires en service. Ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltincx, Thierry Mombeek et Eugène Verbist).
21. Décret de l'administration locale – directeur général – appel aux fonctionnaires en service. Ce point est rejeté par 6 voix pour et 15 contre (Walter Vansteenkiste, Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, Christian Andries, Jacqueline Moreau, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Marc De Groot, Alba Morganti et Raf De Visscher).
22. Décret de l'administration locale – directeur général (emploi statutaire) – déclaration de vacance par recrutement. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 22/06/2018.

Wemmel, le 31/5/2018

Par ordonnance :
La secrétaire communale
KATRIEN DE TAEYE

Le président
RAF DE VISSCHER

